

Règlement financier : Année 2026-2027

Frais de scolarité		TARIF ANNUEL
Contribution famille		950 €
Contribution famille + Demi-pension Collège	950 € + 735 €	soit au total 1 685 €
Contribution famille + Demi-pension Lycée Pro et Techno.	950 € + 900 €	soit au total 1 850 €
Contribution famille + Demi-pension Lycée Général	950 € + 965 €	soit au total 1 915 €
Contribution famille + Pension Collège	950 € + 2 600 €	soit au total 3 550 €
Contribution famille + Pension Lycée Pro et Techno.	950 € + 2 730 €	soit au total 3 680 €
Contribution famille + Pension Lycée Général	950 € + 2 870 €	soit au total 3 820 €
Voyage (ou acompte voyage) pour les classes concernées		300 €
Transport scolaire Carcassonne (bus affrété par l'établissement)		135 €
Transport scolaire Narbonne (bus affrété par l'établissement)		270 €
Etudes surveillées sous réserve de places disponibles		230 €
Réduction fratrie (par enfant)		- 165 €
Frais annexes		
Frais de dossier nouvelle inscription		80 €
Repas ponctuel proposé aux élèves externes		7 €
PSC1(prévention et secours civiques niveau 1) 6ème		40 €
Association sportive /AS équitation (collège)		325 €
Option hippologie / équitation (lycée)		375 €
Petit outillage forestier (classes bac pro forêt)		40 €
Carte collégien / lycéen perdue - Carnet de liaison perdu		10 €
Modification facture suite à un changement de régime, départ anticipé...		85 €
Frais rejet de prélèvement		10 €
Code vestimentaire de la 6^{ème} à la 3^{ème} - tarif à l'unité (sous réserve d'un changement de prix du fournisseur)		
T-shirt		9 €
Polo manches courtes		13 €
Sweat		18 €
Veste		28 €
Doudoune brodée sans manche		35 €

Régularisation facture : départ anticipé / changement de régime

Lors d'un départ en cours d'année scolaire, la cotisation et le transport scolaire sont dus en totalité, la contribution famille, la pension et la demi-pension sont dues pour le mois en cours.

Le changement de régime et le départ anticipé ne peuvent être pris en compte qu'à la fin du mois suivant la demande. Ils génèrent une facturation complémentaire conformément au règlement financier.

Bourses

Les dossiers de demande de bourse sont à remettre à l'établissement début septembre 2026. Fin novembre 2026, lors de l'attribution, le montant de l'éventuelle bourse annuelle est déduit en facturation sous forme d'avoir.

Modalités de paiement

Frais d'inscription par chèque lors de la remise du dossier complet.

Par prélèvement

- le 25 août 2026 arrhes d'un montant de 225,00 €
- le 10 (ou le 30) de chaque mois : échéancier de 10 mensualités de septembre 2026 à juin 2027

Les autres moyens de paiement (chèque, virement, espèces...) ne permettent de régler que la totalité du solde de la facture annuelle avant sa date d'échéance du 30 septembre 2026.

Impayés

En cas de difficultés de paiement, il est conseillé de contacter le service comptabilité (tél : 04 68 74 60 05) pour définir un nouvel échéancier. En cas d'impayé, l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour le recouvrement et se réservera le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.